

Quelques mots suite au procès de 4 femmes et 4 hommes, vendredi 13 décembre au tribunal de Bordeaux, convoqués pour le « décrochage de portraits » d'Emmanuel Macron dans plusieurs mairies du département.

Tout d'abord, signalons le courage et l'engagement de ces 8 citoyens et tous ceux qui ont pu les aider dans cet acte symbolique. Symbole pour mettre en lumière l'inaction du gouvernement français, présidé par Emmanuel Macron, pour contrer le dérèglement climatique. Cette inaction représente une menace sur la vie telle que nous la connaissons depuis au moins notre naissance.

Un expert du GIEC, était à la barre en tant que témoin de faits scientifiques qui prouvent l'imminence de graves remises en question de nos sociétés. Ces menaces ont déjà fait des dégâts au regard de la disparition déjà effective de certaines espèces naturelles, et l'arrivée de phénomènes météorologiques amplifiés en force et en fréquence.

Il a été rappelé à l'audience que l'objectif de la COP21 en 2015 à Paris, était de ne pas dépasser les 1,5°C de réchauffement pour 2100. Mais à ce jour, aucune traces de démarches suffisantes pour y parvenir ne sont constatées dans l'action gouvernementale. Ce point a été cité par le deuxième témoin, Loïc Prud'homme (député LFI), en citant le rapport de cet été du Haut Conseil pour le Climat (conseil décidé par le gouvernement).

Cet état de la situation a décidé ces citoyens à « décrocher des portraits », pour tenter d'alerter la société civile.

Lors du procès, la défense a donc, juridiquement parlant, invoqué l' *état de nécessité* pour justifier les actes dans ces mairies girondines. La notion de désobéissance civile a aussi été citée.

ANVCOP21, collectif qui regroupe les 8 personnes à la barre, revendique d'utiliser la désobéissance civile lorsqu'elle devient nécessaire, en appliquant toujours et avec attention une démarche non violente.

En conclusion, après avoir entendu la procureur requérir 500€ par prévenu pour *vol en réunion avec ruse*, la défense a fait plus que mentionner l' *état de nécessité*. Elle a symboliquement rappelé que « lorsque le code pénal parle rien n'est dit ». Il faut savoir apprécier la situation qui a mené à ces actes et donc mesurer l'illégalité face à la légitimité ! Il a aussi été questionné la débauche d'investigations policières pour retrouver les prévenus qui avaient décroché des portraits à 8 euros pièces. On peut plutôt penser à des recherches de malfaiteurs ou bien de trafiquants. On peut se souvenir qu'aujourd'hui avec l' *état d'urgence*, l'amalgame entre terroristes et défenseurs de notre environnement peut exister.

Nous tous, citoyens, devons nous demander pourquoi tant d'efforts de répressions sont parfois engagés par les autorités publiques face à ces tentatives de mise en alerte?

Aussi, puisque les taxes carbone finiront par être les solutions nécessaires, nous allons également devoir vérifier leur équité. L'adhésion à ces taxes ne peut être envisagé qu'avec l'assurance d'être redistributives. Cela devra permettre aux plus démunis de dépasser le seuil de pauvreté.

Pour finir, la défense a bien entendu demandé la relaxe face à une condamnation de *vol en réunion avec ruse* car « une peine ne peut être la réponse aux actions de lanceurs d'alerte ». Réponse le vendredi 20 décembre prochain, lors du délibéré des juges.

TACA